



## Compte rendu du Bureau du 18 avril 2013

1. Intervention du cabinet d'études SAFEGE en charge de l'étude d'optimisation et d'harmonisation des collectes déchets : présentation du diagnostic et propositions d'organisation.
2. Proposition de calcul dérogatoire pour le transfert de charges lié à la petite enfance et aux écoles de musique.
3. Propositions de sectorisation des espaces verts.
4. Cession de deux bureaux situés dans le centre d'affaires Maurice Faure à Artix à la SCI IAB CONDIPACK à l'issue du crédit-bail.
5. Demande d'acquisition de bureaux situés dans le centre d'affaires Michel Carval à Artix par la société Continentale Chimitec.
6. Demande de terrain sur la zone La Geüle à Arthez de Béarn par la société PLS CONTROLE (Pipeline Service Contrôle).
7. Demande de terrains situés sur la ZAC 3 à Os-Marsillon par la menuiserie Campagne Ibarcq.
8. Demande d'exploitation de parcelles situées sur la ZAC 3 à Os-Marsillon.
9. Transition entre les 2 règlements aides énergie aux particuliers : examen de 3 dossiers particuliers.
10. Présentation du bilan 2012 de l'Office de tourisme Cœur de Béarn.
11. Octroi d'aides financières à des étudiants et proposition d'extension des aides aux apprentis.
12. PIG HOME 64 : attribution d'aides aux propriétaires occupants et bailleurs.
13. Examen de la demande de subvention de la commune de Sauvelade pour la réalisation d'une manifestation sportive.
14. Demande du PLIE pour des travaux au Centre Yves Dréau
15. Autorisation donnée au Président de signer le marché suivant : appel d'offres ouvert : construction d'un centre culturel à Mourenx (64150) – lots 1, 4, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14.
16. Information au Bureau concernant l'attribution de sept marchés (procédures adaptées)

-----

### **1. INTERVENTION DU CABINET D'ETUDES SAFEGE EN CHARGE DE L'ETUDE D'OPTIMISATION ET D'HARMONISATION DES COLLECTES DECHETS : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D'ORGANISATION**

A l'issue de la présentation, par le cabinet d'études SAFEGE du diagnostic et des propositions d'organisation, il est précisé que la collectivité dispose de temps pour optimiser et harmoniser le service, notamment en renouvelant les contrats en cours jusqu'en 2014 au minimum. Il est aussi rappelé que cette optimisation doit conduire à une baisse des coûts tout en maintenant pour les usagers un confort de collecte identique sur l'ensemble du territoire. Le contenu du diaporama doit donc continuer d'alimenter la réflexion des vice-présidents à l'environnement pour le choix d'un ou plusieurs scénarios d'ici deux mois, qui seront ensuite plus précisément chiffrés.

*Le Bureau émet un avis favorable.*

## **2. PROPOSITION DE CALCUL DEROGATOIRE POUR LE TRANSFERT DE CHARGES LIE A LA PETITE ENFANCE ET AUX ECOLES DE MUSIQUE**

*Le Bureau émet un avis favorable pour l'envoi de questionnaires aux communes sièges d'équipements à transférer et pour la mise en œuvre de ce calcul dérogatoire concernant les équipements petite enfance. Pour les écoles de musique, il est nécessaire de continuer la réflexion.*

## **3. PROPOSITIONS DE SECTORISATION DES ESPACES VERTS**

La communauté de communes de Lacq assure la compétence espaces verts sur la totalité de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit 31 communes supplémentaires.

Dans la perspective de la future fusion, une nouvelle organisation est proposée :

- 5 secteurs cohérents continus composés de 10 à 15 communes et de 240 à 280 km de voies aux périmètres identiques entre espaces verts et voirie sur le territoire,
- un agent susceptible de prendre la responsabilité d'un 5<sup>ème</sup> secteur compte tenu du nombre de chargés de secteurs après la fusion dans le domaine des espaces verts (mobilité à organiser au sein du service aménagement),
- Mise en place de cette nouvelle organisation prévue mi 2014.

*Le Bureau émet un avis favorable.*

## **4. CESSION DE DEUX BUREAUX SITUES DANS LE CENTRE D'AFFAIRES MAURICE FAURE A ARTIX A LA SCI IAB CONDIPACK A L'ISSUE DU CREDIT-BAIL**

*Le Bureau émet un avis favorable à la cession des bureaux sis centre d'affaires Maurice Faure à Artix à la SCI IAB CONDIPACK, suivant en cela les préconisations de la commission développement économique.*

## **5. DEMANDE D'ACQUISITION DE BUREAUX SITUES DANS LE CENTRE D'AFFAIRES MICHEL CARVAL A ARTIX PAR LA SOCIETE CONTINENTALE CHIMITEC**

*Le Bureau émet un avis favorable à la vente, à la société CONTINENTALE CHIMITEC, des locaux qu'elle occupe centre Michel Carval à Artix, suivant en cela les préconisations de la commission développement économique.*

## **6. DEMANDE DE TERRAIN SUR LA ZONE LA GEÛLE A ARTHEZ DE BEARN PAR LA SOCIETE PLS CONTROLE (PIPELINE SERVICE CONTROLE)**

La société PLS Contrôle, actuellement locataire à Abidos, souhaite s'ancrer durablement sur le territoire. Elle a sollicité la communauté de communes de Lacq pour l'acquisition d'un terrain d'environ 949 m<sup>2</sup> situé sur la zone de la Geüle à Arthez de Béarn pour faire 100 m<sup>2</sup> de bureaux et 200 à 300 m<sup>2</sup> d'atelier.

*La commission développement économique ayant émis un avis favorable, le Bureau suit son avis.*

## **7. DEMANDE DE TERRAINS SITUÉS SUR LA ZAC 3 A OS-MARSILLON PAR LA MENUISERIE CAMPAGNE IBARCQ**

Dans un courrier en date du 14 mars 2013, Monsieur Denis CAMPAGNE IBARCQ, menuisier à Abidos, sollicite la communauté de communes de Lacq pour l'acquisition d'environ 5 000 m<sup>2</sup> situés sur la ZAC 3 à Os-Marsillon.

*Le Bureau émet un avis favorable à cette implantation suivant en cela les préconisations de la commission développement économique.*

## **8. DEMANDE D'EXPLOITATION DE PARCELLES SITUÉES SUR LA ZAC 3 A OS-MARSILLON**

En 2009, la communauté de communes de Lacq a initié une politique de mise à disposition des terrains non affectés appartenant à la communauté de communes de Lacq par l'intermédiaire de commodats. Le commodat est un prêt à titre gratuit qui n'octroie aucun droit à l'exploitant et qui est révoquant moyennant un préavis de 3 mois avant la date anniversaire tous les ans. La règle d'attribution retenue était la suivante : priorité à l'ancien exploitant, puis, si celui-ci ne souhaite plus exploiter, étude des demandes extérieures.

6 parcelles, d'une superficie totale de 1ha 70a 86ca, propriété de la communauté de commune de Lacq ne sont pas affectées. Elles sont situées sur la ZAC 3 à Os-Marsillon.

La communauté de communes de Lacq a reçu deux demandes pour les exploiter, l'une émanant de M. Roger Trouillet, agriculteur à Abidos, et la seconde de Mme Nadine Maunas, agricultrice à Os-Marsillon. Ayant eu connaissance de la demande de Mme Maunas, M. Trouillet a décidé de retirer sa demande au profit de Mme Maunas.

La commission développement économique a validé le principe d'une mise à disposition des parcelles libres à Mme Maunas par l'intermédiaire d'un commodat.

*Le Bureau suit l'avis de la commission.*

## **9. TRANSITION ENTRE LES 2 REGLEMENTS AIDES ENERGIE AUX PARTICULIERS : EXAMEN DE 3 DOSSIERS PARTICULIERS**

*Le Bureau émet un avis favorable pour financer les trois cas présentés. Le Bureau demande par ailleurs de réfléchir à une date limite au-delà de laquelle les projets liés à l'ancien règlement ne seraient plus financés : il est décidé de valider les travaux réalisés avant le 18 mars 2013, avec une franchise de 6 mois.*

## **10. PRESENTATION DU BILAN 2012 DE L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BEARN**

Après un rappel des faits marquants de l'année, le bilan de l'Office du tourisme pour l'année 2012 est présenté au Bureau.

*Le Bureau prend acte de ces informations.*

## **11. OCTROI D'AIDES FINANCIERES A DES ETUDIANTS ET PROPOSITION D'EXTENSION DES AIDES AUX APPRENTIS**

### **11.1 - Aides financières à des étudiants pour leurs études supérieures**

*Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 13 900 €, à 35 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.*

### **11.2 - Aides financières à des étudiants pour participation à leurs frais de stages**

*Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 8 450 €, à 19 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour participation à leurs frais de stage.*

### **11.3 - Proposition d'extension des aides aux apprentis.**

L'aide consisterait à financer l'équipement professionnel des apprentis selon les modalités qui sont exposées aux membres du Bureau.

La commission animation du territoire a donné un avis de principe favorable à ce projet mais les statuts de la communauté de communes de Lacq (« *aides financières en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur* ») ne permettent pas une mise en œuvre immédiate de l'aide.

Cette extension du dispositif pourra être examinée au sein de la future communauté de communes de Lacq-Orthez, dans le cadre d'une modification nécessaire des statuts.

*Le Bureau suit l'avis de la commission.*

## **12. PIG HOME 64 : ATTRIBUTION D'AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS**

Le Bureau examine 9 dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale.

*Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à ces 9 propriétaires pour un montant total de 11 737 €*

Il réexamine ensuite 1 dossier de demande de propriétaire bailleur souhaitant engager la réfection complète de 2 logements locatifs à loyers conventionnés.

*Au vu des informations fournies par le demandeur et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'annuler la décision du bureau du 15 mai 2012 et émet un avis favorable à l'attribution d'une aide à ce propriétaire pour un montant total de 14 629 €.*

### **13. EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE SAUVELADE POUR LA REALISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE**

*Le Bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Sauvelade pour le compte du comité des fêtes de Sauvelade pour l'organisation d'une journée festive, à l'occasion du départ d'une étape du tour cycliste du Piémont Pyrénéen qui aura lieu le 23 août 2013.*

### **14. DEMANDE DU PLIE POUR DES TRAVAUX AU CENTRE YVES DREAU**

Le cabinet Dubedout et le bureau d'études SETAH ont étudié la demande du PLIE pour la réalisation de travaux complémentaires dans ses locaux au Centre Yves Dréau, afin d'améliorer l'isolation acoustique. La solution retenue a été validée par le PLIE le 18 mars 2013.

La proposition est de missionner le cabinet DUBEDOUT et SETAH pour l'établissement des pièces techniques. La communauté de communes de Lacq procèdera à la consultation des entreprises et à l'analyse des offres. Le PLIE prendrait en charge 50 % du montant des travaux.

*Le Bureau émet un avis favorable, avec la prise en charge de la moitié des travaux par le PLIE.*

### **15. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT :**

**Appel d'offres ouvert : construction d'un centre culturel à Mourenx (64150) lots 1, 4, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14.**

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 4 avril 2013 à 10 heures, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 : VRD : entreprise **Laffitte Frères** (64150 MOURENX) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 197 548.00 euros HT ;
- Lot 2 : Fondations spéciales – gros œuvre : la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot **sans suite** pour motif d'intérêt général et de le relancer sur la base d'optimisations techniques ;
- Lot 3 : Etanchéité : la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot **infructueux** au motif qu'il n'a été proposé que des offres inacceptables, et de le relancer sans modification de prestation ;
- Lot 4 : Menuiseries aluminium extérieures et intérieures : entreprise **Coveris** (33170 GRADIGNAN) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 304 883.64 euros HT ;
- Lot 5 : Bardage : la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot **infructueux** au motif qu'aucune offre n'a été déposée, et de le relancer ;
- Lot 6 : Charpente métallique – serrurerie – métallerie : la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot **sans suite** pour motif d'intérêt général et de le relancer sur la base d'optimisations techniques ;
- Lot 7 : Menuiserie bois : entreprise **Marquet** (64110 UZOS) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 238 281.00 euros HT ;
- Lot 8 : Plâtrerie – cloisonnement – faux plafonds : la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot **sans suite** pour motif d'intérêt général et de le relancer sur la base d'optimisations techniques ;
- Lot 9 : Revêtement de sols souples – sols durs et faïence : entreprise **Duffau** (64000 PAU) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 157 376.00 euros HT ;

- Lot 10 : Peinture - signalétique : entreprise **Restoyburu** (64400 OLORON SAINTE-MARIE) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 121 141.80 euros HT ;
- Lot 11 : Electricité courants forts - courants faibles : entreprise **Electricité industrielle JP Fauché** (40990 SAINT-PAUL-LES-DAX) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 599 387.14 euros HT ;
- Lot 12 : Plomberie - CVC - Chauffage : entreprise **Cégélec** (64000 PAU) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 795 000.00 euros HT ;
- Lot 13 : Ascenseurs : entreprise **Iumana** (64210 BIDART) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 71 500.00 euros HT ;
- Lot 14 : Espaces verts et plantations : entreprise **L'Ami des jardins** (64300 ORTHEZ) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 44 304.25 euros HT.

*Le Bureau autorise son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 4 avril 2013 et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.*

#### **16. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :**

Les marchés ordinaires à bons de commande d'une durée d'un an à compter de leur date de notification pour la location de matériel et prestations de gardiennage pour diverses manifestations événementielles, sont attribués comme suit : lot 1 : société Loc Expo France -64230 Sauvagnon- (montant estimatif : 38 780 € HT) ; lot 2 : société Vitabri -25000 Besançon- (montant estimatif : 8 510 € HT) ; lot 3 : société Action Béarn Gardiennage Sécurité -64140 Billère- (montant estimatif 9 464 € HT) ; lot 4 : société Axe Environnement -69960 Corbas- (montant estimatif 2 788 € HT).

Le marché PA 2013.01 pour l'acquisition de véhicules et matériels pour les services de la communauté de communes de Lacq est attribué comme suit : lot 1 (9 180 € HT), lot 2 (1 030 € HT) et lot 3 (7 670 € HT) : société Vercauteran -64110 Lons- ; lot 4 : société ABCIS Pyrénées -64140 Billère- (21 742 € HT) ; lot 5 : société Lafargue Cycles -64150 Mourenx- (812,69 € HT) ; Lot 6 : SARL Ithurssary -64120 Saint-Palais- (38 000 € HT) ; lot 7 : société Vercauteran -64110 Lons- (34 605 € HT) ; lot 8 : SARL Chrestia & Fils -64300 Saint-Boes- (2 340 € HT).

Le marché ordinaire à prix unitaires pour la fourniture et impression de supports de communication relatifs à l'annuaire des producteurs Pays, est attribué à la société Ménard Imprimerie -31670 Labège- pour un montant estimatif de 7 057,50 € HT.

Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour une mission de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé liées à l'opération de réaménagement de l'office de tourisme de Monein, sont attribués comme suit : lot 1 : Cabinet Lejeune & associés -64000 Pau- (22 500 € HT) ; lot 2 : société Bureau Véritas -64000 Pau- (2 715 € HT) ; lot 3 : société Elyfec -38090 Vaulx Milieu- ( 1 650 € HT).

Le marché PA 2013.02 pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les services de la communauté de communes de Lacq est attribué comme suit : Lot 1 : Arrouze SAS - 64121 Serres Castet- (119 170 € HT) ; Lot 2 : société N.T.P. -64000 Pau- (59 531,78 € HT).

Le marché ordinaire à prix forfaitaires pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création par la communauté de communes de Lacq d'une zone d'activités « quartier N'Haux » sur la commune d'Arthez-de-Béarn, est attribué à la SEPA -64000 Pau- pour un montant de 19 400 € HT (tranche ferme) + 4 % du montant pour chaque vente réalisée au titre de l'élément de mission « commercialisation des parcelles » (tranche conditionnelle).

Le marché ordinaire à prix forfaitaire pour la reprise du réseau pluvial au lotissement Le Plateau à Artix, est attribué à la société SNATP SUD-OUEST pour un montant estimatif de 60 628,54 € HT, soit 72 511,74 € TTC € HT.

\*\*\*\*\*